

Compte Rendu de la Réunion du 20 Mars 2013 à la mairie de Sainte Livrade/Lot

Ordre du jour : Projet de Création du lieu de mémoire au CAFI.

Présents : Mme Claire PASUT,, Maire de Sainte- Livrade/Lot ; Mr Daniel MENDOUZE , Chef du projet ; Mme Camille ZVENIGORODSKY , Architecte du patrimoine de France ; Mme Anne CARNEJAC , Maire Adjoint, chef du projet de l'ANRU.

Le Collectif des associations représenté par Mr Matthieu SAMEL, Président de l'AACI ; Mr Patrick FERNAND , Président de l'ARAC ; Mr Daniel FRECHE , Président de la CEP ; Mme Irma CAZES et Mme Claudine CAZES, représentantes de l'antenne CEP au CAFI.

Madame PASUT a expliqué la démarche permettant de comprendre le processus du projet de la création du lieu de mémoire au CAFI qui comporte deux phases. La première phase, plus administrative, consiste à préserver une zone mémorielle comprenant les quatre bâtiments, l'église, la pagode, les espaces verts et les voiries. Actuellement, le bâti de cette zone est acté par le patrimoine de France. Ce qui fait qu'on ne peut pas construire des logements sociaux dans cette zone. Les sommes allouées, pour le moment, sont de 750.000 € dont la moitié sera utilisée pour la rénovation de la pagode et de l'église, les lieux de culte des Ba Dong et l'espace associatif. L'autre moitié sera utilisée pour les espaces verts , les voiries et le bassin de rétention dont 3 projets sont proposés aux associations.

Monsieur MENDOUZE reconnaît que cette somme de 750.000€ est insuffisante pour créer un tel espace et qu'il faudrait rechercher d'autres sources de financement. La demande d'intégrer le CAFI dans le projet culturel du Grand Villeneuvois sous le label " Pays d'Art et d'Histoire " est déposée. Ce qui permettra de trouver d'autres financements pour le projet de création de lieu de mémoire. Mr MENDOUZE précise que ce projet va au - delà de ce qui était prévu au départ. Il a ensuite présenté en vidéo-projection la zone mémorielle de ce projet. Pour lui, la nomination des membres du Comité Scientifique est une bonne chose pour ce projet. Ce comité permettra de travailler avec les associations sur le contenu du lieu de mémoire vivante..

Mme CAZES Claudine sollicite une aide de personnel pour l'aménagement des lieux de culte de sa famille et du personnel qualifié pour répertorier toutes les pièces du culte de la pagode (prise des photos et repérage des objets de la pagode) car il s'agit de la première pagode d'Europe.

Mme CAZES Irma souligne les défauts du nouveau local réservé pour l'installation des autels de sa famille. Certains mobiliers sont mal disposés à cause de l'espace du local. Elle souhaite la rénovation de ce local afin que les mobiliers retrouvent la disposition correcte.

Mr FRECHE, après avoir remercié la Madame la Maire pour la convocation de cette réunion, a exprimé les inquiétudes et les questionnements concernant l'absence de dialogue sur la création du lieu de mémoire au CAFI aussi bien au niveau du Comité de pilotage qu'au niveau du Comité Scientifique. C'est pourquoi le collectif des associations a souhaité avoir cette réunion afin de dissiper les malentendus entretenus depuis un certain temps. La CEP a pris connaissance dans un journal le communiqué de la Présidente du Comité Scientifique qui précise que la 4ème séance de travail de ce comité

se tiendrait fin juin-début juillet et sera consacrée à l'écoute des représentants des associations pour leurs besoins et leurs attentes. Il approuve la décision d'intégrer l'histoire du CAFI dans le projet culturel du Grand Villeneuvois qui a obtenu le label " Pays d'Art et d'Histoire". Cependant, il craint que l'histoire du CAFI et celle de l'Indochine soient complètement noyées dans ce projet. Il souhaite que la place qu'occupent l'histoire du CAFI et celle de l'Indochine soit aussi importante que le nombre d'années de leur existence. Enfin, il a émis le souhait de voir ce lieu de mémoire ouvert, de portée régionale , voire nationale.

Mme ZVENIGORODSKY a expliqué la démarche du Comité Scientifique qui aborde le projet en 2 phases. Dans un premier temps, le comité Scientifique travaille avec le comité de pilotage sur la question du bâti. Ensuite, il rencontrera les représentants des associations pour mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes. Elle précise qu'un tel projet ne pourrait pas se réaliser dans la précipitation. La date de rencontre avec les associations aura lieu fin juin, début juillet. Et c'est après cette réunion, que le comité scientifique étudiera la faisabilité des propositions des associations. Une demande de rallonge de subvention sera nécessaire pour financer le contenu du lieu de mémoire vivante car l'ANRU n'a pas vu l'importance de ce projet, lors de la convention. Mr Mathieu SAMEL a émis l'hypothèse de la conservation d'un logement-type et de latrines qui seraient le témoin des conditions de vie de nos parents. Cela a semblé surprendre Mme ZVENIGORODSKY autant que Daniel Mendouze alors que Mme Pasut et son adjoint ont observé un silence approbateur.

Il a précisé que le choix des quatre bâtiments n'était pas toujours opportun dès lors qu'ils n'étaient pas représentatifs ni ne reflétaient les conditions d'existence connues par nos parents du fait de l'absence de toute commodité à l'intérieur des logements et précisé que les bâtiments retenus étaient réservés au personnel gestionnaire du centre d'accueil (fonctionnaires). Par ailleurs, leur destination initiale n'était pas dirigée vers l'hébergement des familles.

Cependant Mme ZVENIGORODSKY et M. Mendouze ont affirmé qu'il était peu probable que le comité scientifique retienne l'idée du logement-témoin. –

La CEP-CAFI